

Informations de base	
2025/2559(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Établissement des règles détaillées pour le calcul annuel des différences de prix entre les carburants d'aviation admissibles et le kérosène fossile, ainsi que pour l'allocation, dans le cadre du SEQE de l'UE, de quotas pour l'utilisation de carburants d'aviation admissibles Complétant 2001/0245(COD) Subject 3.20.01 Transport aérien de personnes et fret 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
06/02/2025	Publication du document de base non-législatif	C(2025)00681	
06/02/2025	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
12/02/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/04/2025	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2559(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2001/0245(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Dossier de la commission	ENVI/10/02123
--------------------------	---------------

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2025)00681	06/02/2025	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	